



Dossier OPA

Avenir des OPA en danger

Communiqué

Les promesses n'engagent que ceux qui les annoncent !

L'équité selon l'administration !

Lors du CSAM du 20 septembre 2024, était inscrit à l'ordre de jour pour avis (vote), le projet de consolidation du décret du 21 mai 1965 régissant le corps des OPA.

Malgré une première réunion intersyndicale le 30 mai 2024, et sans la revoyure promise par le DRH, les demandes allant pourtant dans le bon sens pour l'avenir des OPA du MTE et de ses établissements publics, mais aussi les revendications de la Cfdt n'ont pas été prises en compte.

C'est totalement inadmissible.

Aucune réponse du Secrétaire Général et du DRH à nos interrogations, et interpellations lors de nos interventions.

- **Rien** sur la revalorisation de la prime de métier, sur l'intégration de la prime d'Expérience dans la prime d'ancienneté au-delà des 27 années de service.
- **Rien** sur la garantie de prise en charge à 100 % du salaire jusqu'à consolidation en cas d'accident du travail !
- **Rien** sur la suppression des abattements de zones,
- **Rien** sur l'éligibilité à la GIPA ou d'un quelconque dispositif garantissant le maintien de salaire et du pouvoir d'achat des OPA,

Pour la **CFDT**, le texte présenté devait être fondamental et équitable vis-à-vis des fonctionnaires et garantir l'avenir des 1750 OPA restants dans l'attente d'une éventuelle fonctionnarisation.

À ce jour et selon les propos du DRH « sortant » ce texte n'a pas d'autre portée que de poser les bases d'un dispositif. Quid de l'avenir de ce dernier ?

De l'ensemble des organisations syndicales (OS) représentatives au CSAM, seule la CFDT s'est opposée à ce texte en l'état !!!

En s'abstenant lors du vote un quasi-quitus a été donné par les quatre autres OS à l'Administration et mis en péril l'avenir et les possibles acquis encore négociables à l'égard des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

Deux options étaient envisageables, deux pistes en réflexion. La réécriture complète du décret ou la fonctionnarisation.

Nous faisons l'amer constat d'une occasion ratée après cinq années de discussions, d'atermoiement, de réponse aux questions pourtant légitimes des OPA sur le devenir de leur statut.

La **CFDT** a choisi de dire :

- **NON** à un projet de décret qui n'entérine **Rien**, ne garantit **Rien**, ne propose **Rien** d'autre que des corrections mineures aux textes régissant le corps des OPA.
- **NON** à des promesses qui n'engagent personne dans la situation politique actuelle.

Et plus que jamais LA **CFDT** revendique de l'équité !

La **CFDT** exige des actes concrets avec des résultats mesurables pour **TOUS** les **OUVRIERS DES PARCS ET ATELIERS !!!**



Cliquez sur le lien ci-dessous (Ctrl + entrée) :

[**Rejoignez le 1er syndicat de France !**](#)